

Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la haute gestion du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il doit être lu en parallèle avec le [Budget des dépenses](#) 2021-2022. Ce rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ni d'un examen externe.

1.1 Pouvoirs, mandat et programmes

Le CRSH a été constitué en 1977 en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*. Comme cela est mentionné à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le CRSH est un établissement public. À titre d'organisme subventionnaire fédéral, il encourage et appuie la recherche et la formation au niveau postsecondaire dans le domaine des sciences humaines afin d'accroître le développement du Canada, de ses communautés et de ses régions sur le plan économique, social et culturel. La recherche en sciences humaines produit des connaissances sur l'être humain d'hier et d'aujourd'hui en vue d'un avenir meilleur.

Une description sommaire de la raison d'être et des activités de programme du CRSH se trouve dans la [Partie II du Budget des dépenses 2021-2022](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

La haute gestion a préparé ce rapport trimestriel en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CRSH accordées par le Parlement ainsi que celles qui ont été utilisées par le CRSH conformément au Budget des dépenses 2021-2022. Ce rapport a été préparé au moyen d'un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière concernant l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites approuvées annuellement en vertu des lois de crédits ou sous forme d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées en vertu d'autres lois.

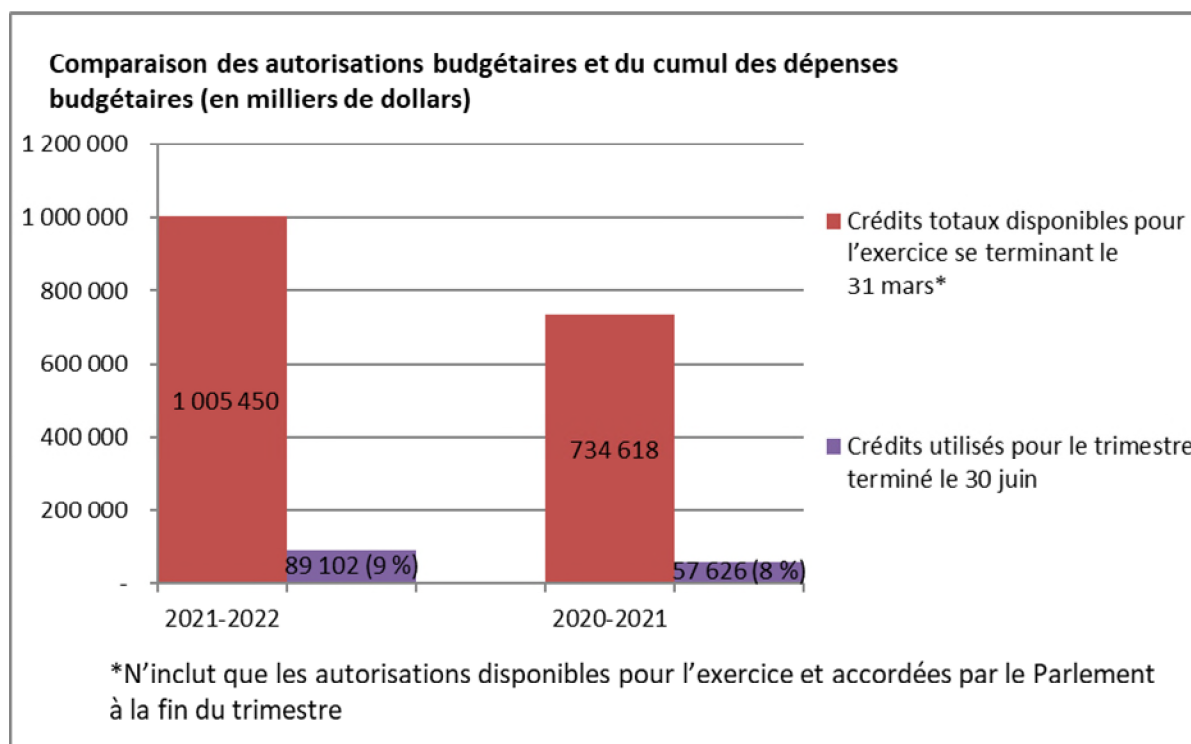
Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

Le CRSH utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, lesquels font partie du processus de production de rapports sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore attribuées en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats cumulatifs

La présente section donne un aperçu des éléments importants qui ont contribué à la modification des ressources disponibles au cours de l'exercice et fait état des dépenses et de leur cumul par rapport à l'exercice précédent.

Le graphique ci-dessous permet de comparer les autorisations budgétaires disponibles pour l'ensemble de l'exercice financier et les dépenses budgétaires par trimestre pour les exercices 2021-2022 et 2020-2021.



2.1 Changements importants quant aux autorisations budgétaires

Au 30 juin 2021, les autorisations budgétaires totales dont le CRSH disposait pour l'exercice 2021-2022 s'élevaient à 1 milliard de dollars, ce qui représente une augmentation globale de 270,8 millions de dollars (36,9 %) par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les principaux changements survenus dans les autorisations budgétaires du CRSH entre l'exercice en cours et l'exercice précédent comprennent les éléments suivants:

- une hausse de 243 millions de dollars en raison de la retenue exceptionnelle de 3/12^e des crédits du Budget des dépenses au premier trimestre de 2020-2021, les crédits totaux ayant été approuvés en décembre 2020 à la suite de la mise en œuvre des mesures liées à la COVID-19. Les crédits totaux ont été approuvés au cours du premier trimestre de 2021-2022;
- une hausse de 12,5 millions de dollars découlant du budget de 2018 pour le Fonds de soutien à la recherche, soutenir les chercheurs en leur offrant l'espace nécessaire dans les établissements postsecondaires pour qu'ils puissent entreprendre des recherches et améliorer la reddition de comptes et la production de rapports du programme;
- une hausse de 11,7 millions de dollars découlant du budget de 2018 pour soutenir des travaux de recherche axés sur la découverte menés à l'initiative de chercheurs en sciences humaines;
- une hausse de 3 millions de dollars découlant du budget de 2019 afin de créer davantage de bourses pour les étudiants des cycles supérieurs, par le truchement du Programme de bourses d'études supérieures du Canada, et afin de bonifier le congé parental payé.

2.2 Changements importants quant aux autorisations budgétaires utilisées

Cumul des dépenses de l'exercice en cours

Le tableau suivant présente une comparaison du cumul des dépenses par crédit pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

Dépenses budgétaires cumulatives à la fin du trimestre

(en millions de dollars)

| | 2021-2022 | 2020-2021 | Écart |
|--|------------------|------------------|--------------|
| Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement | | | |
| Liées au personnel | 8,1 | 7,4 | 0,7 |
| Non liées au personnel | 1,0 | 0,9 | 0,1 |
| Crédit 5 - Subventions et bourses | 80,0 | 49,3 | 30,7 |
| Dépenses budgétaires totales | 89,1 | 57,6 | 31,5 |

Les dépenses budgétaires totales s'élevaient à 89,1 millions de dollars à la fin du premier trimestre de l'exercice 2021-2022, comparativement à 57,6 millions de dollars à la même période de l'exercice précédent.

Subventions et bourses

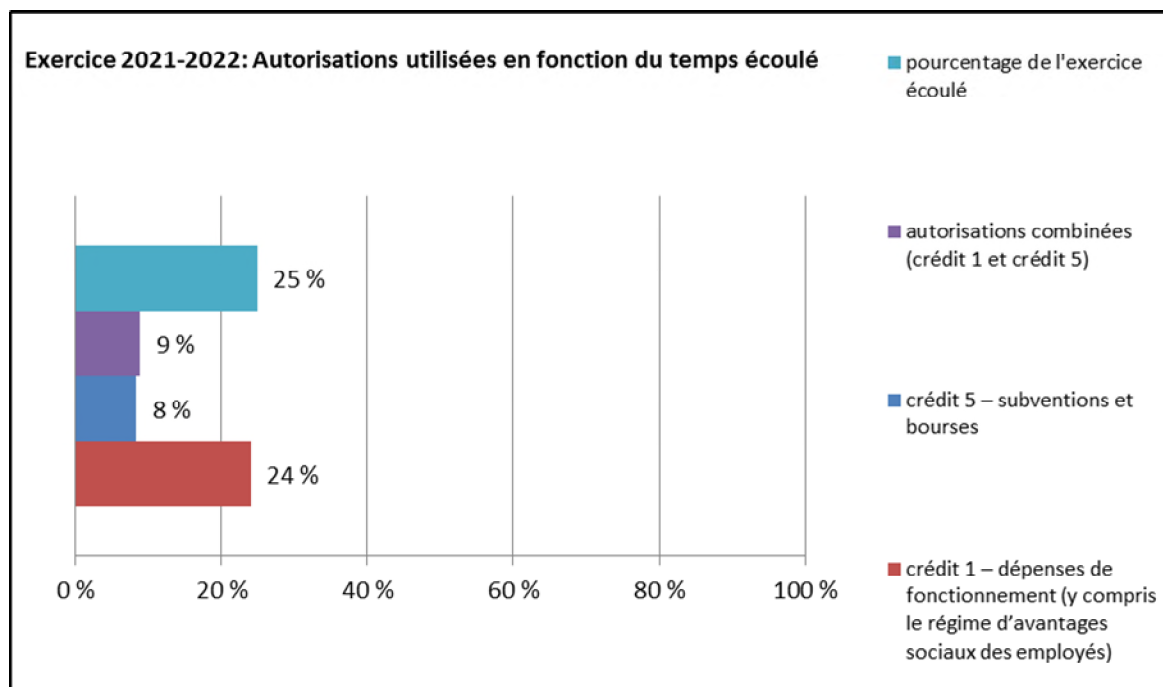
À la fin du premier trimestre de l'exercice 2021-2022, les dépenses au titre des subventions et des bourses avaient augmenté de 30,7 millions de dollars par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable principalement au moment où les versements doivent être faits.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses salariales ont augmenté de 0,7 million de dollars par rapport au premier trimestre de 2020-2021, principalement en raison des nouvelles initiatives en matière d'équité, de diversité et d'inclusion mises en œuvre par le CRSH.

Les dépenses non salariales pour le premier trimestre de l'exercice 2021-2022 sont conformes à la même période de l'exercice précédent.

Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 juin 2021



Les autorisations budgétaires totales utilisées au cours du premier trimestre de l'exercice 2021-2022 (89,1 millions de dollars) représentent 9 p. 100 des autorisations budgétaires totales disponibles (1 milliard de dollars).

3. Risques et incertitudes

Par la détermination des risques organisationnels, le CRSH cerne et évalue chaque année les risques au niveau organisationnel et élabore des mesures afin de réduire le plus possible leur probabilité de réalisation ou leur impact. La haute gestion suit de près les risques mentionnés ci-dessous pour veiller à ce qu'ils soient atténués de manière continue et à ce que le niveau de risque résiduel soit acceptable. Ce suivi comprend maintenant l'évaluation du contexte opérationnel du CRSH, compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19.

Risque stratégique 1 : capacité de gérer les ressources

La capacité du CRSH d'obtenir des résultats est influencée par des éléments et des occasions internes et externes, comme la pandémie de COVID-19 et le contexte de travail éloigné et de premier emploi et les nouvelles politiques et priorités du gouvernement. Afin de garantir une supervision solide de l'atteinte des résultats, le CRSH s'appuie sur des documents de planification clés, dont le plan stratégique et le cadre ministériel des résultats, ainsi que sur sa structure de gouvernance organisationnelle.

Risque stratégique 2 : capacité de gérer le changement

Les activités prévues à l'appui des objectifs du CRSH sont vulnérables quand il faut gérer le changement, y compris l'impact cumulatif de multiples changements. Le CRSH a un certain nombre d'activités clés en 2021-2022, qui comprennent notamment de nouvelles technologies, les changements organisationnels, de nouvelles collaborations, de nouvelles orientations de programme et les facteurs externes touchant l'organisation. Pour faire en sorte qu'il les mène à bien et pour en réduire le plus possible l'impact sur d'autres activités et sur le fonctionnement de l'organisme, il poursuit la mise en œuvre des formations obligatoires, de la Stratégie d'investissement dans le personnel, du Programme de gestion du rendement intégré, la stratégie de communication organisationnelle, qui comprend notamment un plan de communication avec les employés ainsi que d'autres stratégies, afin de favoriser le perfectionnement approprié des employés dans un milieu de travail en constante évolution.

Risque stratégique 3 : capacité de gérer la réputation

La gestion de la réputation du CRSH est un élément essentiel du succès de l'organisme. Le CRSH doit s'assurer de bien gérer les risques d'atteinte à sa réputation découlant de changements qui transforment son fonctionnement, y compris la mise en œuvre d'un financement d'urgence COVID-19 sensible au facteur temps et à forte visibilité et, pour ce faire, il entretient un dialogue constant avec ses parties prenantes et ses partenaires. En outre, il collabore étroitement avec les autres organismes fédéraux qui subventionnent la recherche, afin d'établir et d'entretenir des relations fructueuses et de mettre l'information en commun.

Risque stratégique 4 : capacité de poursuivre les activités

Le CRSH assurera la continuité de ses activités et gèrera ses engagements et sa réputation auprès des intervenants à l'aide d'un plan opérationnel de soutien à l'entretien de l'héritage, y compris une stratégie d'atténuation des risques dont les priorités et les ressources sont adéquates. Le CRSH fera preuve de souplesse dans la prestation de ses programmes et en suivant de près et en adaptant les dates limites des occasions de financement et les échéanciers des processus de sélection.

On peut trouver plus de précisions sur les principaux risques de l'exercice en cours dans le [Plan ministériel 2021-2022 du Conseil de recherches en sciences humaines](#).

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Comme cela a été annoncé dans le cadre du budget de 2021, le CRSH administrera 12 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2021-2022, pour appuyer la recherche communautaire menée par l'entremise du Fonds de partenariat sur la race, le genre et la diversité. Ce financement accru ciblera spécifiquement la recherche communautaire visant à améliorer la compréhension des causes de la discrimination, l'impact de l'oppression et à identifier des stratégies pour soutenir la justice, l'égalité et la responsabilité. Le budget 2021 prévoit également 250 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-2022, pour que les organismes subventionnaires fédéraux de la recherche créent un nouveau fonds de recherche biomédicale tripartite qui sera administré par le CRSH.

Le 1er juin 2021, le CRSH a annoncé la nomination d'un nouveau chef des services financiers et vice-président des services administratifs communs du CRSNG et du CRSH, à compter du 5 juillet 2021.

**Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 juin 2021**

Approuvé par :

Original signé par :

Original signé par :

**Ted Hewitt, Ph. D.
Président**

**Dominique Osterrath
Vice-présidente et dirigeante
principale des finances**

**Ottawa, Canada
Le 27 août 2021**

Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

5. État des autorisations (non audité)

| <i>(en milliers de dollars)</i> | Exercice 2021-2022 | | | Exercice 2020-2021 | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022* | Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2021 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021* | Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2020 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
| Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement | 33 931 | 8 148 | 8 148 | 26 119 | 7 413 | 7 413 |
| Crédit 5 – Subventions et bourses | 967 689 | 80 037 | 80 037 | 704 670 | 49 279 | 49 279 |
| Autorisations législatives budgétaires | | | | | | |
| Régimes d'avantages sociaux des employés | 3 735 | 917 | 917 | 3 734 | 934 | 934 |
| Dépense des revenus en vertu du paragraphe 4(2) de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines</i> | 95 | - | - | 95 | - | - |
| Autorisations budgétaires totales | 1 005 450 | 89 102 | 89 102 | 734 618 | 57 626 | 57 626 |

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

6. État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non audité)

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
 Rapport financier trimestriel
 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

(en milliers de dollars)

| | Exercice 2021-2022 | | | Exercice 2020-2021 | | |
|---|---|---|--|---|---|--|
| | Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 | Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2021 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre | Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 | Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2020 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
| Dépenses | | | | | | |
| Personnel | 28 531 | 8 053 | 8 053 | 22 708 | 7 437 | 7 437 |
| Transport et communications | 248 | 56 | 56 | 1 317 | 17 | 17 |
| Information | 916 | 147 | 147 | 1 044 | 80 | 80 |
| Services professionnels et spéciaux | 5 512 | 555 | 555 | 3 176 | 550 | 550 |
| Location | 1 328 | 208 | 208 | 502 | 235 | 235 |
| Services de réparation et d'entretien | 64 | 35 | 35 | 57 | 5 | 5 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 89 | 10 | 10 | 54 | 5 | 5 |
| Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages | - | - | - | 127 | - | - |
| Acquisition de matériel et d'outillage | 1 073 | 1 | 1 | 929 | 19 | 19 |
| Autres subventions et paiements | - | - | - | 34 | (1) | (1) |
| Paiements de transfert | 967 689 | 80 037 | 80 037 | 704 670 | 49 279 | 49 279 |
| Dépenses budgétaires totales | 1 005 450 | 89 102 | 89 102 | 734 618 | 57 626 | 57 626 |